

**Formulaire n° 222 - RENO (révisé le 3 octobre 2018)**  
**Avenant relatif aux ouvrages en construction/rénovation**

Le présent avenant est intégré à la police et en fait partie.

Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation effectués sur les lieux décrits dans les conditions particulières, les conditions suivantes s'appliquent.

**1. ENGAGEMENT FORMEL EN MATIÈRE D'OPÉRATIONS DE GOUDRONNAGE ET DE MEMBRANES APPLIQUÉES À CHAUD**

Exigences avant les opérations :

- Toutes les matières combustibles portables (y compris, sans s'y limiter le bois d'œuvre, la sciure de bois, etc.) doivent se trouver à un minimum de 20 pieds de la/des zone(s) de travail. Des écrans de protection métalliques, des couvertures d'amiante et des dispositifs de protection similaires doivent être fournis afin de prévenir l'inflammation de toute matière combustible qui ne peut être déplacée.
- Des extincteurs d'incendie ou tuyaux tenus à la main convenables doivent être conservés à proximité des opérations.

Exigences après les opérations :

- Lorsque les travaux sont terminés, une vérification approfondie doit être effectuée afin d'identifier tout feu qui couve et les patrouilles de surveillance doivent se poursuivre pendant au moins deux heures.

**2. RENONCIATIONS À RECOURS**

Vous ne devez renoncer à aucun droit de recouvrement contre toute personne sans avoir obtenu au préalable notre accord par écrit.

**3. ENGAGEMENT FORMEL EN MATIÈRE DE DÉCHETS**

Brûlage :

- Il est entendu et convenu par la présente qu'il est interdit de brûler les déchets sur n'importe quel chantier de construction couvert en vertu de la présente police, sauf si l'assuré a obtenu l'autorisation en vertu de la Loi sur les commissaires des incendies, la Loi sur la protection de l'environnement, et/ou si un permis local a été obtenu.

Entreposage des déchets et autres matériaux :

- Toutes les matières combustibles portables (y compris, sans s'y limiter le bois d'œuvre) doivent être déplacées à un minimum de 20 pieds des zones de travail et attenantes, ou conservées dans un conteneur sanitaire en métal.
- Il est interdit d'entreposer les matériaux de construction sur les chemins que le service des incendies doit emprunter pour accéder au chantier.

**4. FORMULAIRE 501 – ENGAGEMENT FORMEL EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE (CGL) POUR SOUS-TRAITANTS**

L'assuré doit obtenir une preuve écrite d'assurance en responsabilité civile générale (CGL) (montant de garantie minimum de 1 million de dollars) des principaux sous-traitants (principaux sous-traitants étant – électriciens, mécaniciens, plombiers, couvreurs, charpentiers, maçons, et tout sous-traitant utilisant des appareils à flamme nue) avant de leur permettre de commencer les travaux sur le chantier.

**5. PROTECTIONS CONTRE L'INCENDIE**

Vous devez vous assurer que des extincteurs d'incendie visibles et accessibles sont placés sur chaque étage de l'habitation.

**6. VOL DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION NON FIXÉS**

Si le vol est couvert dans le présent libellé, le vol de matériaux ou de fournitures se trouvant sur ou à proximité des 'lieux de l'habitation', utilisés pour construire, modifier ou réparer l'habitation ou autres structures situées sur les 'lieux de l'habitation' se limite à 100 000 \$ assujetti à la franchise stipulée dans les conditions particulières.

**LE NON-RESPECT DE CES ENGAGEMENTS FORMELS ANNULERA ET INVALIDERA L'ASSURANCE EN VERTU DE LA PRÉSENTE POLICE.**

Tous les engagements formels ont été rédigés de manière à être applicables aux types de chantiers les plus courants. Cependant, si vous avez besoin de précisions ou un engagement formel plus spécifique à votre projet, vous devez présenter votre demande par écrit aux souscripteurs. Cela peut exiger qu'un inspecteur de chantier soit envoyé à la demande des souscripteurs.

**La confirmation de tout changement ou de toute modification de ces engagements formels doit être obtenue de Premier par écrit et doit être annexée ou clairement indiquée dans les conditions particulières de la police pour en assurer la validité.**

**SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES AUX TERMES DES PRÉSENTES, TOUTES LES MODALITÉS, CLAUSES ET CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLICE SONT EN VIGUEUR ET DE PLEIN EFFET.**

Adresse de l'emplacement: \_\_\_\_\_

Nom de l'assuré : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_